



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La commune de Combs-la-Ville, représentée par son Maire, Monsieur Guy GEOFFROY dument habilité par délibération du 22 octobre 2018.

D'UNE PART

ET

L'Inspection de l'Education Nationale, représentée à Combs-la-Ville par **Madame Christine Beaulaton**, Inspectrice d'Education Nationale.

D'AUTRE PART

ET

L'école élémentaire/maternelle « », représentée par son Directeur Mme/M.....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Nature du partenariat :

La commune, à travers son service Prévention Réussite Educative, propose une prise en charge éducative et / ou psychologique pour les enfants repérés par les enseignants et le directeur de l'école élémentaire «..... » comme étant en grande difficulté scolaire ou en voie de décrochage (absentéisme, démotivation ...), en difficultés relationnelles avec les adultes ou les autres élèves (comportements agressifs, ou inhibés, hyperactivités...), ou évoluant dans une sphère familiale semblant fragile (parents en difficulté sociale, ou relationnelle ...).

Modalités :

Pour ce faire, le directeur de l'école transmet à la responsable du service par voie électronique (annila.gauvrit@mairie-combs-la-ville.fr) ou par fax (N° 01 64 13 45 25) les renseignements concernant l'élève en question à l'aide de la fiche navette ci-annexée, après avoir avisé la famille. La responsable de la Réussite Educative s'engage à prendre contact et à rencontrer la famille afin de poser les bases d'un suivi.

En fonction de la situation, la prise en charge sera effectuée par un référent de parcours, soit médiateur d'insertion et d'éducation, soit conseillère Psycho-éducative ou psychologue sous forme de suivi individuel ou de participation à un atelier de groupe.

Le service Prévention Réussite Educative, se réserve la possibilité, en lien avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de ré-orienter le jeune vers une structure adaptée lorsque le suivi nécessaire ne relève pas de ses compétences (orientation orthophonique, pédopsychiatrique, psychomotricité...).

Sur invitation du directeur d'école ou à son initiative, le Service prévention Réussite Educative s'engage à participer aux Equipes éducatives et autres rencontres nécessaires au bon déroulement du suivi. Dans une logique de secret partagé et dans la mesure où les familles sont informées de la tenue de ces instances, les référents de parcours pourront transmettre des éléments éclairant la situation. Le PRE s'engage toutefois auprès des familles à ne rien divulguer de confidentiel.

Sur avis du directeur d'école, en accord avec l'Inspectrice de l'Education Nationale le service Prévention Réussite Educative pourra mettre en place ou participer à des actions (éducatives, préventives, autres ...) au sein de l'établissement.

Durée :

La présente convention est conclue à titre gratuit et sera renouvelée par tacite reconduction.

Fait à Combs-la-Ville,
Le

**Pour l'I.E.N
L'Inspectrice de l'Education Nationale,**

**Pour l'école
Le Directeur,**

Mme Christine BEAULATON

Mme/M

**Pour la commune de Combs-la-Ville,
Le Maire,**

M. Guy GEOFFROY